

Le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports a présenté une communication relative à la politique en faveur de la jeunesse.

Depuis 2012, le Président de la République a fait de la jeunesse la priorité de son action. Cet engagement fort et tangible s'est traduit par une augmentation substantielle des moyens consacrés par l'Etat aux politiques en faveur de la jeunesse, passant de 75,15 milliards d'euros en 2011 à 90,97 milliards en 2017.

Grâce à une méthode de travail fondée sur la concertation, le partenariat et l'ancrage territorial, le Gouvernement a permis des avancées très concrètes dans la vie de tous les jeunes, qui se sont déployées dans tous les secteurs.

Pour qu'ils puissent tous se former et travailler :

- Lutte contre décrochage scolaire et droit à la réorientation : moins de 100 000 sortants du système sans qualification en 2016 contre 140 000 en 2011 ; 15 000 stagiaires des écoles de la 2^{ème} chance, 3 500 volontaires dans les Etablissements pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE) en 2016, 2 000 jeunes en dispositif Déclic pour l'action de l'Association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) ;
- Création de la grande école du numérique : 225 formations labélisées ;
- Aide financière à la recherche du premier emploi pour les jeunes diplômés boursiers ;
- Soutien à l'alternance : exonération de cotisations sociales des salaires d'apprentis mineurs dans les très petites entreprises, accompagnement renforcé des premiers mois d'apprentissage des jeunes en difficulté (15 000 bénéficiaires) ;
- Nouvelles aides à l'emploi des jeunes : Emplois d'avenir (300 000 jeunes bénéficiaires au total), contrats starter pour l'accès durable à l'emploi dans le secteur marchand des jeunes en difficulté d'insertion (35 000 contrats), plus de 300 000 jeunes recrutés grâce au dispositif Embauche PME lancé en janvier 2016 ;
- Création de la Garantie jeunes : un accompagnement renforcé vers l'emploi, assuré par les missions locales, pour les jeunes en grande précarité (100 000 bénéficiaires).

Pour leur permettre de vivre dans de bonnes conditions :

- Réforme des bourses étudiantes : 400 millions d'euros de mesures nouvelles depuis 2013 ;
- Création de la prime d'activité en 2016 : plus de 500 000 jeunes déjà bénéficiaires ;
- Plan « 40 000 logements étudiants » sur le quinquennat : objectif atteint à la fin 2017 ;
- Garantie locative universelle : création de la Caution locative étudiante (CLÉ), mise en place de VISALE pour tous les jeunes et tous les nouveaux signataires d'un contrat de travail ;
- Des stages de plus de deux mois mieux encadrés et rémunérés, limités à six mois consécutifs ;
- Contraception gratuite pour les jeunes femmes de 15 à 18 ans et interruption volontaire (IVG) remboursée à 100 % ;
- Réforme du permis de conduire pour diminuer de moitié le temps d'attente entre deux passages et autoriser la conduite accompagnée dès 15 ans.

Pour les encourager à s'engager et les aider à s'épanouir :

- Vers un service civique universel : 100 000 jeunes en 2016, 150 000 en 2017 ;
- Mobilité internationale pour tous : hausse des crédits dédiés aux programmes et création d'un portail unique ;
- Droit à l'année de césure pour les étudiants.

L'année 2017 verra l'entrée en vigueur de plusieurs mesures importantes : généralisation de la Garantie jeunes, ouverture du compte personnel d'activité dès 16 ans, déploiement de la *Boussole des droits*, droit à la poursuite d'études en master des jeunes diplômés de licence, budget spécifique de 100 millions d'euros pour accompagner la démarche de démocratisation exigeante de l'enseignement supérieur, accès à la CMU-C facilité pour les jeunes en rupture avec leur famille, reconnaissance de l'engagement étudiant dans les diplômes de l'enseignement supérieur, droit de publication bénévole et droit de gérer une association sans autorisation parentale à 16 ans.

Un conseil d'orientation des politiques de jeunesse réunissant tous les acteurs concernés sera installé le 26 janvier par le Premier ministre. Présidé par une personnalité de la société civile de moins de 30 ans, Simon Besnard, il constituera l'espace de concertation nationale sur le sujet, une source d'idées et de propositions et le lieu pérenne de l'évaluation des politiques publiques.